

[80] Dans l'exemple de M. Bertsch, le prix de 130\$ s'appuie sur une méthode de calculs qui alloue les coûts à chaque client utilisant la technologie CPL. Il n'y a donc aucune raison de multiplier ces coûts par 100. En d'autres mots, dans le contexte où chaque client montréalais utilise la technologie CPL, le coût par client serait d'environ 130\$.

[81] Dès lors, il apparaît qu'Hydro-Québec, en utilisant cette méthode de calcul qui comprend une multiplication inutile, s'est basée sur des calculs erronés pour justifier son choix de cesser l'analyse de la technologie CPL. L'utilisation d'une méthode de calcul plus rigoureuse aurait justifié une investigation plus élaborée sur le potentiel technologique offert par la solution CPL.

[82] Au surplus, M. Bertsch, dans son rapport d'expert, a fourni plusieurs exemples de coûts comparables par clients qui incluent 118\$ pour Green Mountain power et 130\$ pour Idaho Power¹. Ces montants sont tous deux comparables au 130\$ auquel M. Bertsch réfère² ainsi qu'au prix des compteurs de nouvelle génération du Projet LAD.

[83] Ajoutons que ces coûts n'auront à être défrayés qu'une seule fois puisqu'aucun coût de relève manuelle ne sera nécessaire par la suite.

[84] Nous soulignons qu'Hydro-Québec n'a soumis aucune preuve substantielle qui permettrait d'invalider ces montants.

[85] M. Bertsch a mis en preuve quatre (4) propositions³ concernant le troisième type de technologie CPL. Lors de son contre-interrogatoire, Hydro-Québec a invité M. Bertsch à calculer le prix par compteur en utilisant la technologie Echelon pour 1% de la clientèle disséminée sur le territoire du Québec⁴. En examinant les quatre (4) propositions soumises par M. Bertsch⁵, il est possible de déterminer le coût par concentrateur, soit 400\$⁶, ainsi que les coûts par compteurs, soit 120\$⁷.

[86] À partir de ces données, et en imaginant le scénario le plus coûteux qui soit - c'est-à-dire le contexte où il y aurait un transformateur (et donc un concentrateur) par compteur et que 1% de la clientèle est dispersée sur l'ensemble du territoire québécois, le prix maximal évalué est de 520\$ par client qui se prévaut de l'option de retrait⁸. Or, ce coût du "pire scénario" est nettement inférieur aux coûts de 9 000\$ ou de 13 000\$ avancés par Hydro-Québec et qui ont justifié la cessation prématurée de l'analyse de la solution CPL par Hydro-Québec.

³⁶ Voir le rapport d'expert de M. Bertsch, C-ROEE-0028, Section 4.0.

³⁷ C-ROEE-0022.

³⁸ C-ROEE-0022.

³⁹ N.S. 18 juin 2012, pp. 180-181.

⁴⁰ C-ROEE-0022 :

Proposition # 3 = 2 493 x 400\$ + 124 650 x 120\$ = 15 995 200\$

Proposition # 4 = 26 749 x 400\$ + 929 111 x 120\$ = 122 192 920\$

⁴¹ C-ROEE-0022 : « Date concentrator », « DC Enclosure », « Communications Card »

⁴² C-ROEE-0022 : « AINSI 2S Meter », « Software Activation »

⁴³ 1 x 400\$/concentrateur + 1 x 120\$/compteur = 520\$.